

l'ordre de l'heure. — Les deux débats ont été consacrés à la question de l'application de la loi sur les assurances sociales au secteur public et aux organismes sociaux.

(c) Ainsi alors que le ministère de l'Intérieur fait un effort pour faire évoluer la législation sociale au profit des organismes sociaux, il convient de faire en sorte que l'application de la loi sur les assurances sociales au secteur public et aux organismes sociaux soit étendue au secteur public et aux organismes sociaux.

(d) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux. Il convient de faire en sorte que l'application de la loi sur les assurances sociales au secteur public et aux organismes sociaux soit étendue au secteur public et aux organismes sociaux.

(e) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(f) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(g) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(h) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(i) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(j) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(k) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(l) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(m) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(n) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.

(o) La situation est toutefois tout à fait différente dans le cas des organismes sociaux.